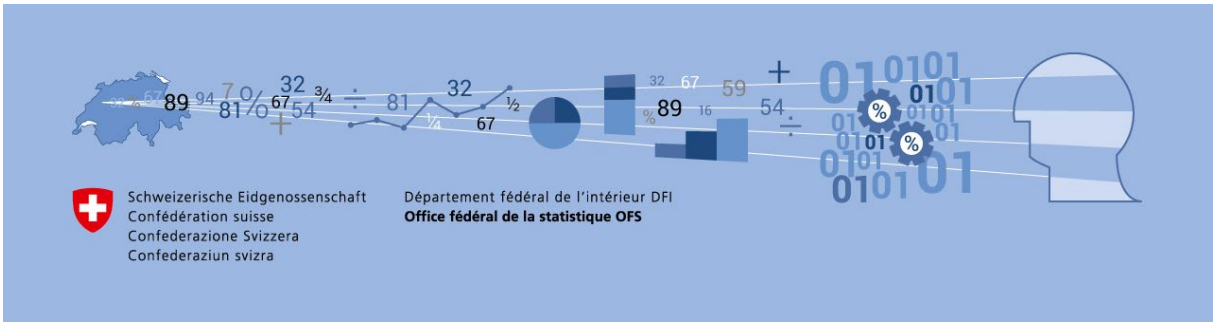

Communiqué de presse

Embargo: 24.11.2026, 8h30

13 Sécurité sociale
Statistique des nouvelles rentes

En dix ans, les montants des prestations en capital du 2e pilier ont presque doublé

En 2025, le nombre de bénéficiaires de nouvelles prestations vieillesse de la prévoyance professionnelle (2e pilier) a augmenté de plus de 34% par rapport à 2015. En dix ans, les montants perçus sous forme de capital ont presque doublé. Les écarts entre femmes et hommes restent marqués. Tels sont quelques résultats de la statistique des nouvelles rentes de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2025, environ 97 600 personnes ont perçu au moins une nouvelle prestation vieillesse d'une caisse de pension ou d'une institution de libre passage. Par rapport à 2015 (presque 72 800 personnes), ce chiffre a augmenté de 34%. Toutefois, des différences apparaissent lorsque l'on considère les rentes ou les capitaux.

Le nombre de bénéficiaires d'une nouvelle rente de vieillesse du 2e pilier est passé d'environ 38 100 en 2015 à 45 300 en 2022, avant de reculer. Il est revenu à son niveau d'il y a 10 ans, avec environ 38 100 bénéficiaires de nouvelles rentes en 2025. Sur la même période, la rente médiane n'a que peu varié.

La situation est tout autre pour les prestations en capital du 2e pilier: en 2015, le nombre de bénéficiaires de prestations en capital s'élevait à environ 46 000 contre près de 73 700 personnes en 2025, ce qui correspond à une augmentation de 60%. En ce qui concerne le montant des retraits de capital, cette augmentation est encore plus marquée. Le montant médian versé par personne atteignait 150 000 francs en 2025, contre quelque 81 500 francs en 2015.

Les versements en capital continuent d'être privilégiés

La tendance à la hausse des retraits en capital s'observe également lorsqu'on examine les combinaisons de prestations issues des caisses de pensions. En 2025, 48% de ces bénéficiaires ont perçu uniquement un capital et 33% uniquement une rente, les 18% restants ont touché une combinaison des deux.

La statistique des nouvelles rentes ne permet toutefois pas de savoir si ces personnes ont perçu par le passé, ou percevront à l'avenir, d'autres prestations du 2e pilier. Elle ne restitue ainsi qu'un instantané de l'année considérée.

Les écarts importants entre hommes et femmes persistent

La hausse du nombre de bénéficiaires de la prévoyance professionnelle s'observe aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, les écarts importants entre les femmes et les hommes persistent. Sur les quelque 38 100 bénéficiaires d'une nouvelle rente de la prévoyance vieillesse en 2025, on comptait environ 22 200 hommes et 15 900 femmes. La rente médiane chez les hommes, s'élève à environ 2000 francs par mois en 2025, un montant 54% supérieur à celui des femmes (1300 francs).

Les écarts entre les sexes sont encore plus marqués en ce qui concerne les prestations en capital du 2e pilier: en 2025, le montant médian versé avoisinait, par personne, 216 800 francs pour les hommes et 87 100 francs pour les femmes. Le capital médian des femmes était ainsi inférieur d'environ 60% à celui des hommes (58% en 2015).

Les écarts importants entre les prestations perçues par les hommes et les femmes peuvent s'expliquer notamment par les différences de parcours professionnels. Les femmes connaissent plus fréquemment des interruptions de carrière et travaillent plus souvent à temps partiel, en premier lieu pour des raisons familiales. De plus, l'écart salarial entre hommes et femmes se traduit directement par un écart dans les prestations de la prévoyance professionnelle. Enfin, le travail domestique et familial, plus souvent effectué par les femmes, n'est pas rémunéré et ne se répercute donc pas sur les prestations de la prévoyance vieillesse.

Les montants versés par le pilier 3a restent stables

En ce qui concerne le pilier 3a, qui relève de la prévoyance privée, le nombre de bénéficiaires de prestations vieillesse en capital ne cesse d'augmenter depuis 2015. En effet, en 2025 ce ne sont pas moins de 140 100 personnes qui ont perçu un capital du pilier 3a contre 78 400 personnes en 2015. Les montants médians versés, en revanche, n'ont presque pas changé et sont relativement plus égalitaires, par rapport au deuxième pilier, entre les individus des deux sexes: 43 300 francs pour les femmes et 50 800 francs pour les hommes (en 2015: respectivement 41 400 francs et 49 700 francs).

Statistique des nouvelles rentes (statistique des bénéficiaires de nouvelles prestations de la prévoyance vieillesse)

La statistique des nouvelles rentes (NRS) indique le nombre de personnes qui touchent leurs premières rentes ou qui perçoivent un capital vieillesse dans le cadre du système suisse de prévoyance vieillesse. La statistique fournit des données sur les trois piliers. Est qualifiée de «nouvelle» une rente qui est perçue pour la toute première fois au cours de l'année considérée. Étant donné qu'une personne peut percevoir des prestations des trois piliers, elle peut bénéficier à plusieurs reprises d'une «nouvelle rente».
La statistique indique le montant médian et le montant moyen des nouvelles rentes et des prestations en capital, selon différentes caractéristiques sociodémographiques. Pour les prestations en capital (2e pilier et pilier 3a), la statistique indique si elles sont versées dans le cadre du départ à la retraite (vieillesse) ou pour d'autres raisons (p. ex. encouragement à la propriété du logement).

Source des données
La statistique des nouvelles rentes (NRS) est une enquête exhaustive. Les données proviennent de sources administratives: registre des rentes de la Centrale de compensation (CdC) et déclarations fiscales des institutions de prévoyance et des sociétés d'assurance à l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les données sont traitées de manière anonyme. Les données de la statistique des nouvelles rentes sont appariées à la statistique de la population et des ménages (STATPOP). L'univers de référence est composé de toutes les personnes appartenant au groupe de la population résidante permanente au 31 décembre et permet de brosser un tableau de la situation à cette date.

Un nouveau document méthodologique est publié à l'occasion de cette diffusion. Il présente de manière détaillée les concepts et les principaux éléments méthodologiques associés à cette statistique, afin de permettre une meilleure compréhension de sa construction, de son interprétation et de ses modalités de production. Vous pouvez consulter ce document ici: https://statistik.admin.ch/fr/asset/36874193 .

Renseignements

OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie, tél.: +41 58 463 64 21, e-mail: info.ekl@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Informations complémentaires et publications: www.statistique.admin.ch/news/2026-0502
Portail Statistique Suisse: www.statistique.admin.ch
Site institutionnel: www.bfs.admin.ch/fr
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.bfs.admin.ch/fr/newsmail-fr

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales a reçu les informations contenues dans ce communiqué de presse une semaine avant leur publication.